



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

---

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 183

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT AUX ZONES 22613IP ET 22615IP**

---

**Avis de motion donné le 24 janvier 2017  
Adopté le 28 février 2017  
En vigueur le 8 mars 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613Ip et 22615Ip, situées approximativement à l'est de l'autoroute Robert-Bourassa, au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord de la rue Léon-Harmel.*

*La zone 22614Ip est agrandie à même une partie de la zone 22613Ip afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 22614Ip. De plus, la zone 22613Ip est agrandie à même une partie de la zone 22615Ip afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 22613Ip.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 183**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 22613IP ET 22615IP**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q22Z01, par :

1° l'agrandissement de la zone 22614Ip à même une partie de la zone 22613Ip qui est réduite d'autant;

2° l'agrandissement de la zone 22613Ip à même une partie de la zone 22615Ip qui est réduite d'autant;

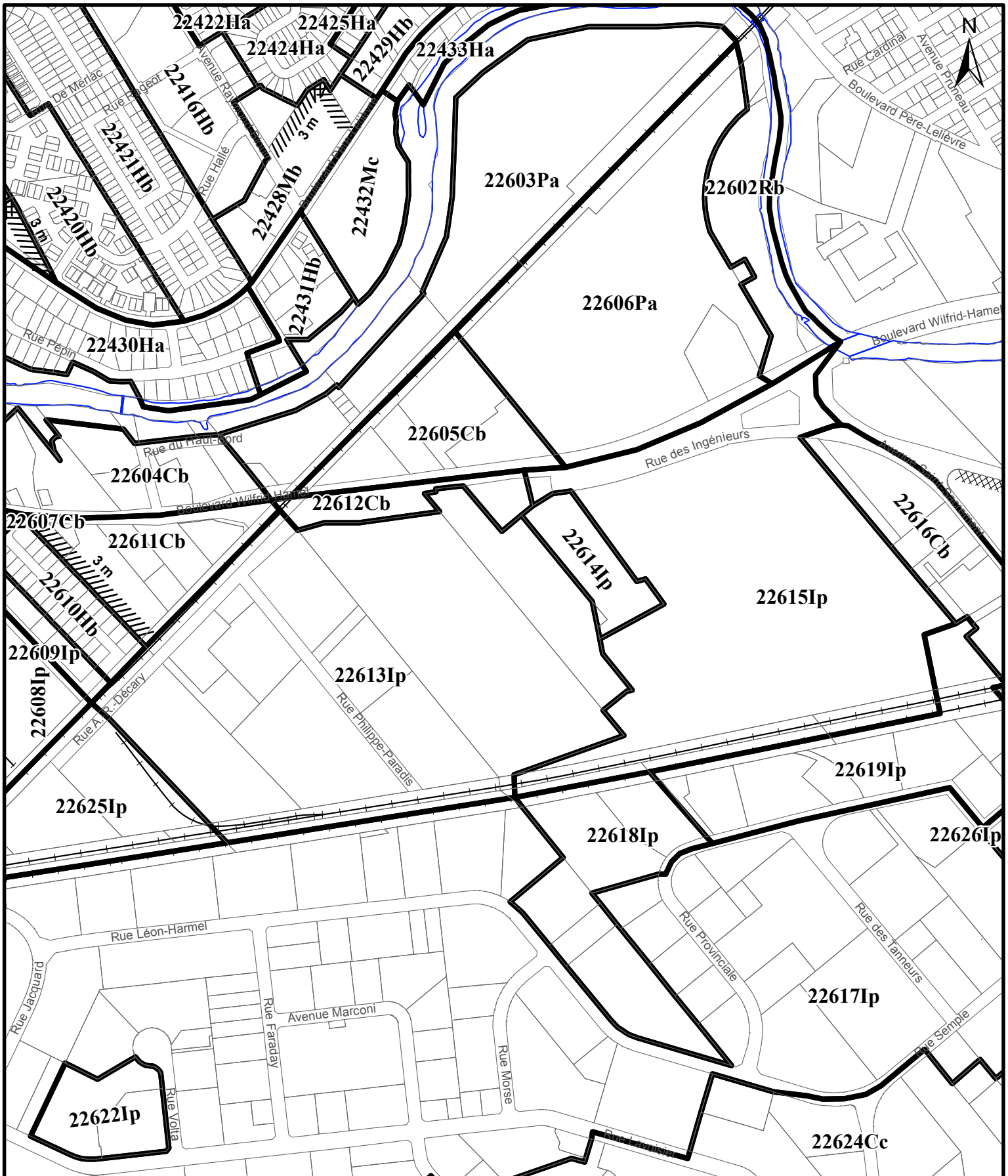
le tout tel qu'illustré au plan numéro RCA2VQ183A01 de l'annexe I du présent règlement

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA2VQ183A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION  
ET DE LA COORDINATION DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME**  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA2Q22Z01

Date du plan : 2016-10-04  
No du règlement : R.C.A.2V.Q.183  
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA2VQ183A01  
Échelle : 1:7 500

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613Ip et 22615Ip, situées approximativement à l'est de l'autoroute Robert-Bourassa, au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord de la rue Léon-Harmel.*

*La zone 22614Ip est agrandie à même une partie de la zone 22613Ip afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 22614Ip. De plus, la zone 22613Ip est agrandie à même une partie de la zone 22615Ip afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 22613Ip.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*